



## DEMANDE D'ENREGISTREMENT

**PROJET CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE  
DANS LA ZONE PORTUAIRE DE HONFLEUR (14)**

---

**PIECES ANNEXES JUSTIFICATIVES DES  
INCIDENCES NOTABLES**

---

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



**SOCOTEC**

AGENCE DU MANS

167, rue de Beaugé

CS 51413

72 000 LE MANS

☎ : 02 43 28 16 52

<b>Intervenant SOCOTEC</b>	Marie-Noëlle ROYNEAU 06 34 05 49 28 02 43 39 01 31 <a href="mailto:marie-noelle.royneau@socotec.com">marie-noelle.royneau@socotec.com</a>	<b>Chef de projet</b>
<b>Intervenant SOCOTEC</b>	Léa MERCIERE 07 87 29 02 16 <a href="mailto:lea.merciere@socotec.com">lea.merciere@socotec.com</a>	<b>Chargé d'étude</b>

Date d'édition	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision	Rapport rédigé par	Rapport validé par
01/02/2024	E14Q7/23/074	Rapport initial	Léa MERCIERE	Marie-Noëlle ROYNEAU

*La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.*

## SOMMAIRE

1.	<b>ANNEXE N°1 : CARTE DE LOCALISATION DES ZNIEFF .....</b>	<b>4</b>
2.	<b>ANNEXE N°2 : CARTE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES .....</b>	<b>6</b>
3.	<b>ANNEXE N°3 : CARTE DE LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000.....</b>	<b>7</b>

## 1. ANNEXE N°1 : CARTE DE LOCALISATION DES ZNIEFF



Source : Institut National du Patrimoine Naturel (INPN)

Le site est localisé en majeure partie au niveau d'une ZNIEFF de type I « Les Alluvions » et d'une ZNIEFF de type II « La vallée de la Morelle ». Le site de Honfleur Logistique Portuaire est implanté au sein d'une zone portuaire destinée à l'activité de transit et de stockage par navire. La zone du projet de construction du site était jusqu'à lors une zone de friche, intégrée à l'enceinte portuaire et entretenue par le GPMR (fauchage régulier, etc...). Aucune activité agricole n'est réalisée sur cette zone.

Il est rappelé que le projet HLP s'implante sur des parcelles ayant fait l'objet d'une viabilisation en 2020 par le GMPR en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette viabilisation, le port avait réalisé un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau dans lequel il était indiqué qu'une procédure de modification du périmètre de la ZNIEFF des Alluvions allait être engagée à la suite d'un échange avec la DREAL concernant un manque de cohérence entre la nature des terrains et la fiche descriptive de la ZNIEFF.

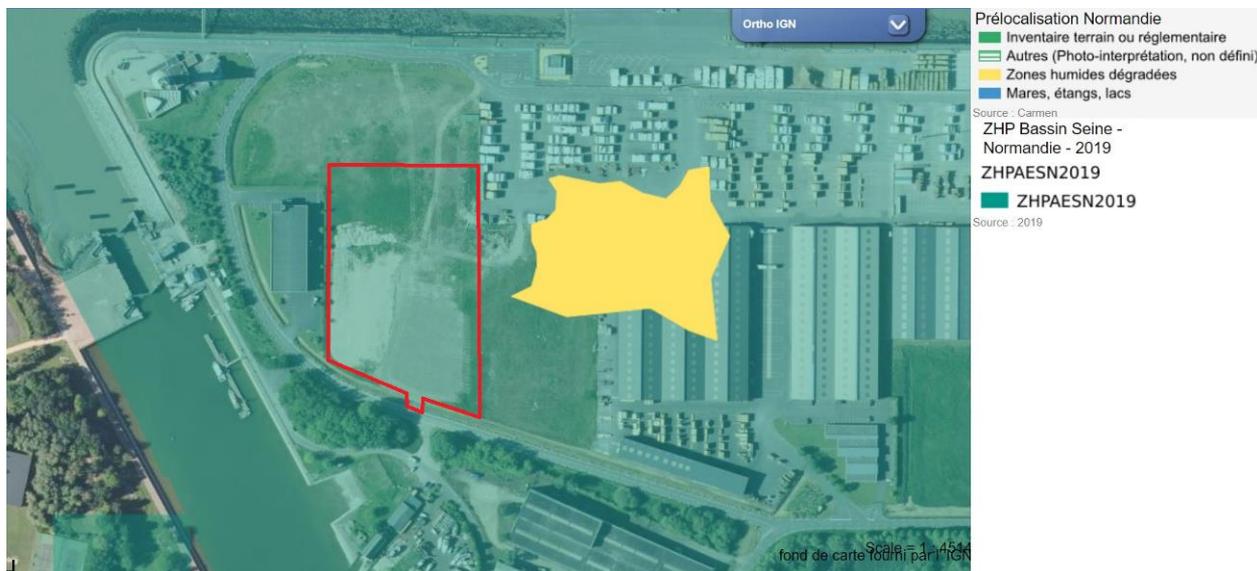
Le dossier Loi sur l'Eau conclue sur :

*« Ainsi, même si le périmètre de la Znieff est représenté sur la carte de la DREAL, il n'existe plus tel quel. Le projet n'est donc pas concerné par de zonage ZNIEFF. »*

Il ne sera, par conséquent, considéré aucune ZNIEFF au droit des parcelles du projet dans le cadre du présent dossier de demande d'enregistrement.

## 2. ANNEXE N°2 : CARTE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

L'inventaire des zones humides de Normandie est le fruit d'un partenariat coordonné par la DREAL. Il regroupe de nombreuses zones humides photo-interprétées, des données produites lors des inventaires de terrains réalisés en régie ou par de nombreux partenaires. L'objectif est de poursuivre la capitalisation à l'échelle régionale des inventaires réalisés localement.



Le site de Honfleur Logistique Portuaire (HLP) est localisé sur une zone humide prélocalisée identifiée en 2019 au sein du Bassin Seine Normandie.

Le site est localisé dans une zone humide probable Bassin Seine Normandie.

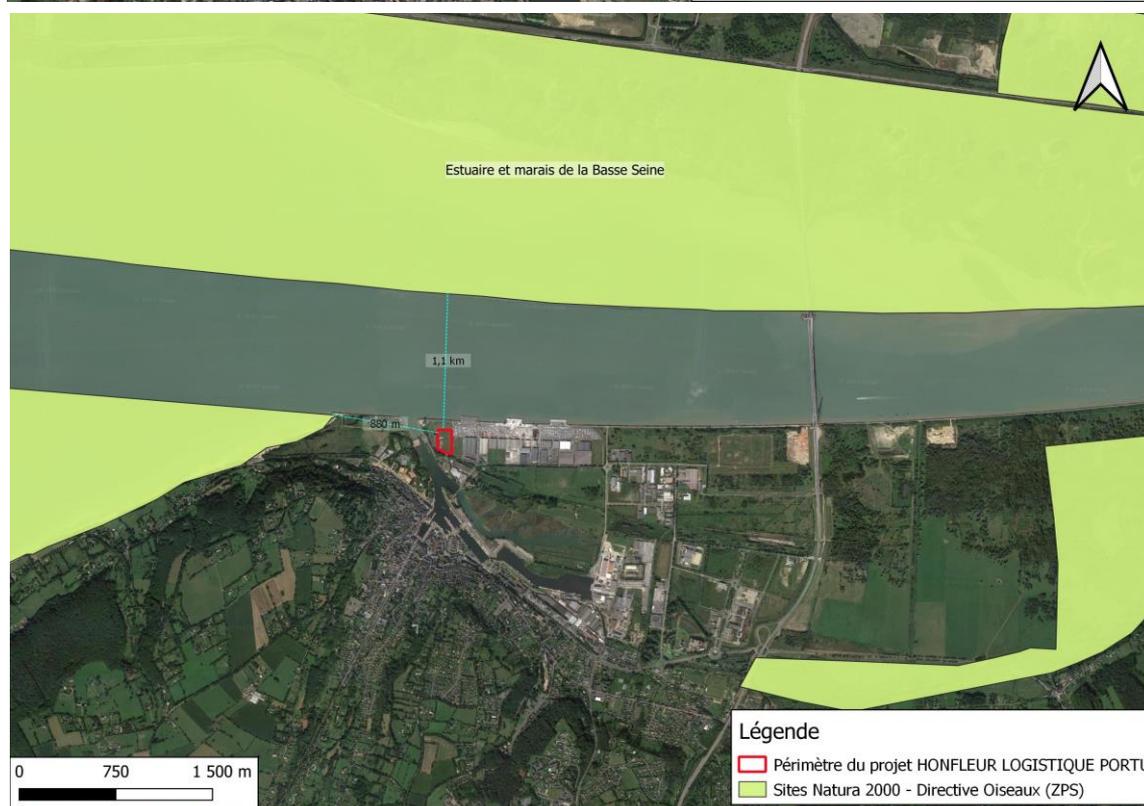
Il est rappelé que le projet HLP s'implante sur des parcelles ayant fait l'objet d'une viabilisation en 2020 par le GMPR en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette viabilisation, le port avait réalisé un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau dans lequel il était indiqué :

*« Au regard du caractère remblayé sur lequel repose les parcelles projet, la susceptibilité de présence d'une zone humide au droit du périmètre projet peut aujourd'hui être levée ».*

Il ne sera considéré aucune zone humide au droit des parcelles du projet HLP dans le cadre du présent dossier de demande d'enregistrement.

### 3. ANNEXE N°3 : CARTE DE LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000



Source : Institut National du Patrimoine Naturel (INPN)